

Offices des ponts et chaussées  
du canton de Berne  
Reiterstrasse 11  
3011 Berne

Le 16 décembre 2014

**Service compétent :**  
Office des ponts et chaussées  
Centre de prestations  
Reiterstrasse 11  
3011 Berne  
Info.tba@bve.be.ch  
www.bve.be.ch/tba

**Destinataires :**

- Communes municipales et communes mixtes
- Préfectures
- Divers abonnés

---

## Information

### Guide « Aménagements pour le trafic cycliste »

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne a élaboré un nouveau guide relatif aux aménagements pour le trafic cycliste. Ces derniers, dont font partie les chemins cyclables, les routes équipées de bandes cyclables ainsi que les routes sans aires de circulation réservées aux cyclistes, englobent toutes les routes et chemins sur lesquels les cyclistes sont autorisés à circuler.

Le guide « Aménagements pour le trafic cycliste » est destiné en premier lieu aux propriétaires de routes équipées d'itinéraires cyclables assurant une fonction de réseau cantonal conformément au plan sectoriel pour le trafic cycliste du 3. décembre 2014, c'est-à-dire le canton de Berne, surtout, mais aussi les communes. Ce document servira également aux planificateurs et aux bureaux d'ingénieurs, comme aide pour les études de projet.



Le guide est à disposition pour téléchargement sur le site Internet de la direction des travaux publics, des transports et de l'énergie sous : [www.be.ch/tte](http://www.be.ch/tte) → Mobilité → Publications → Mobilité douce

Le service Mobilité douce de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne se tient volontiers à votre disposition pour toute question technique relative au guide:

Office des ponts et chaussées du canton de Berne  
Centre de prestations  
Service Mobilité douce  
Reiterstrasse 11  
3011 Berne  
031 633 35 11  
info.tba@bve.be.ch

OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES  
DU CANTON DE BERNE

*Stefan Studer*  
*Ingénieur en chef cantonal*

# INFO BULLETIN

REVUE DE LA CONFÉRENCE VÉLO SUISSE

- LE GOUDA SUPPLANTE L'EMMENTAL
- PAS DE TROUS DANS LES RÉSEAUX CYCLABLES
- LES EXPOSÉS DE LA JOURNÉE TECHNIQUE DE  
LA CONFÉRENCE VÉLO SUISSE À LUCERNE



# SOMMAIRE

---

3	EDITORIAL
4	LEKKER FIETSEN – LE VÉLO C'EST AGRÉABLE!
9	ZWOLLE, UN EXEMPLE DE PERSÉVÉRANCE
13	LA MAÎTRISE NÉERLANDAISE DES DÉPLACEMENTS À VÉLO
17	C'EST TRÈS BIEN EN HOLLANDE, MAIS ÇA NE PASSERA JAMAIS CHEZ NOUS!
18	LES TROUS TYPIQUES DE L'INFRASTRUCTURE CYCLABLE SUISSE ET LEUR REMPLISSAGE
21	BESOINS ET LACUNES EN SUISSE
24	PLUS DE GOUDA ET DU MEILLEUR EMMENTAL POUR QUE LES CYCLISTES SUISSES SE RÉGALENT!
26	NOUVEAU GUIDE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DANS LE CANTON DE BERNE
26	WELO-CITY GLOBAL 2014 À ADÉLAÏDE

## IMPRESSUM

SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE VÉLO SUISSE  
Rechbergerstrasse 1, Postfach 938, 2501 Biel/Bienne  
Tel. 032 365 64 50,  
info@velokonferenz.ch  
www.conferencevelo.ch

## RÉDACTION

Daniel Sigrist, planum biel ag, 2501 Biel/Bienne  
www.planum.ch

## RELECTURE

Cindy Freudenthaler, déléguée vélo, Ville de Lausanne  
cindy.freudenthaler@lausanne.ch

## GRAPHISME

co.dex production ltd., 25021 Biel/Bienne  
www.co-dex.ch

## TRADUCTION FRANÇAISE

Agnès Camacho-Hübner, IntenCity Sàrl, Chavannes-près-Renens

## CONTRIBUTIONS

- Arnold Bongers, Bois-le-Duc, Pays-Bas
- Willem Bosch, Zwolle, Pays-Bas
- Aletta Koster, directrice de la Dutch Cycle Embassy
- Urs Walter, président de la Conférence Vélo Suisse
- Cindy Freudenthaler, vice-présidente de la Conférence Vélo Suisse, déléguée vélo, Ville de Lausanne
- Martin Urwyler, comité de la Conférence Vélo Suisse, service des ponts et chaussées, Ville de Lucerne
- Oliver Dreyer, office de la mobilité douce, Canton de Berne
- Martin Dolleschel et Barbara Auer, service de la mobilité, Canton de Bâle-Ville

# NOUVEAU GUIDE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DANS LE CANTON DE BERNE

OLIVER DREYER, OFFICE DE LA MOBILITÉ DOUCE DU CANTON DE BERNE

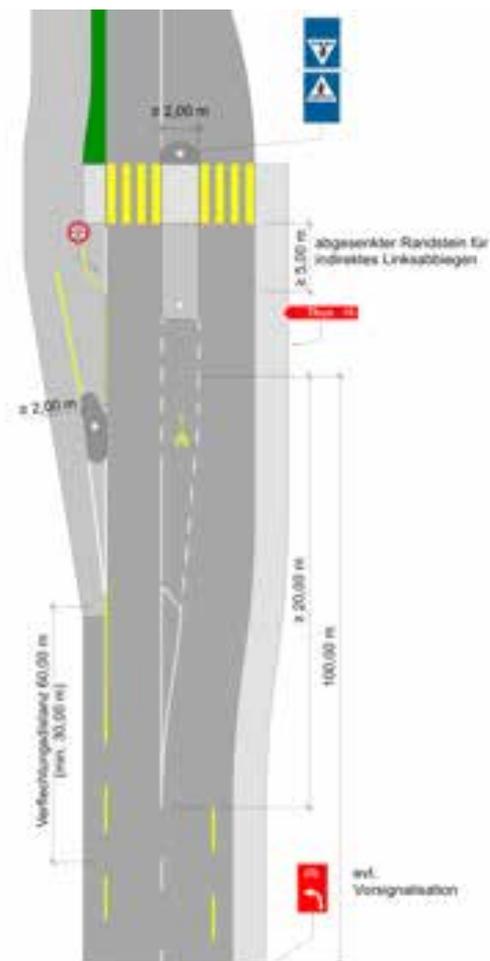
Le nouveau guide du service des ponts et chaussées «Anlagen für den Veloverkehr im Kanton Bern<sup>1</sup>» a été publié cet été. L'idée de départ ainsi qu'une partie du contenu de ce guide ont été tirées de la directive cantonale zurichoise révisée «Anlagen für den leichten Zweiradverkehr des Kantons Zürich<sup>2</sup>», qui a été gracieusement mise à disposition du Canton de Berne par l'Office cantonal des ponts et chaussées zurichois.

## BUT ET OBJET DU GUIDE

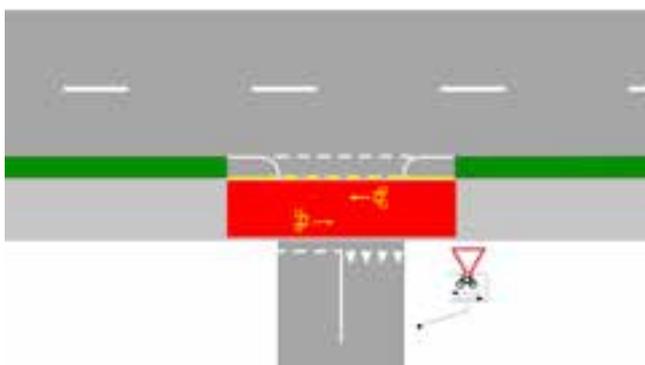
Le guide «Anlagen für den Veloverkehr<sup>1</sup>» s'adresse en premier lieu aux responsables de projet des arrondissements d'ingénieur en chef de l'Office des ponts et chaussées du Canton de Berne et aux mandataires chargés des planifications et des projets sur les routes cantonales. Il s'adresse également aux communes sur le réseau desquelles peuvent passer des itinéraires cyclables d'importance cantonale tels que définis dans le plan sectoriel cantonal vélo (version pour la mise en consultation de janvier 2014).

Ce document constitue ainsi un outil précieux pour tous les bureaux d'étude et d'ingénierie, qui montre comment réaliser des aménagements cyclables de façon opportune. Il traite essentiellement des bandes et pistes cyclables, tout en abordant également de façon sommaire les autres types de routes ouvertes aux cycles, quoique sans surfaces dédiées.

Le choix du meilleur aménagement cyclable pour un tronçon donné s'effectue après une analyse basée sur les recommandations du guide «Standards pour les routes cantonales» (Office des ponts et chaussées du Canton de Berne 2011), tout en tenant compte de la demande et du type d'usage (déplacements utilitaires, loisirs).



Exemple d'un tourner-à-gauche sécurisé assurant la transition entre une route avec bandes cyclables et une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale (que les cyclistes ne sont pas obligés d'utiliser). Les cyclistes moins expérimentés ont la possibilité d'effectuer un tourner-à-gauche indirect en empruntant la traversée piétonne.



Marquage et signalisation du débouché d'une route secondaire sur une route principale traversant une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale. Les cyclistes ont la priorité sur les usagers de la route secondaire (Art. 40 OCR).

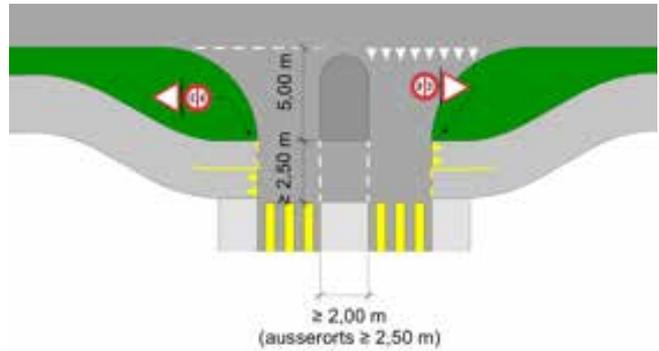
Ce nouveau guide a été favorablement accueilli jusqu'ici. Les condensés des principales dispositions des normes suisses relatives à la sécurité routière ont été tout particulièrement appréciés, telles les indications relatives aux largeurs standard des bandes et pistes cyclables. Les recommandations basées sur les longues années d'expérience pratique ont également eu beaucoup de succès, notamment pour savoir dans quels cas il est possible de s'écarter de ces largeurs, et font de ce guide un outil pratique pour qui cherche des solutions.

Ce nouveau document tient lieu de référence à la fois solide et compréhensible, qui permettra d'éviter les discussions de fond. En raison de la pression constante de faire des écono-

mies, les aménagements cyclables eux aussi se doivent d'apporter des solutions proportionnelles et, lorsque c'est possible, peu coûteuses. Exigences que le guide contribue largement à satisfaire.

Le guide sera régulièrement mis à jour. C'est pourquoi les délégués mobilité douce cantonaux prennent volontiers en compte tout retour qui leur sera fait :

Office des ponts et chaussées du canton de Berne  
 Centre de prestations  
 Reiterstrasse 11  
 3011 Berne  
 Tel: 031 633 35 90

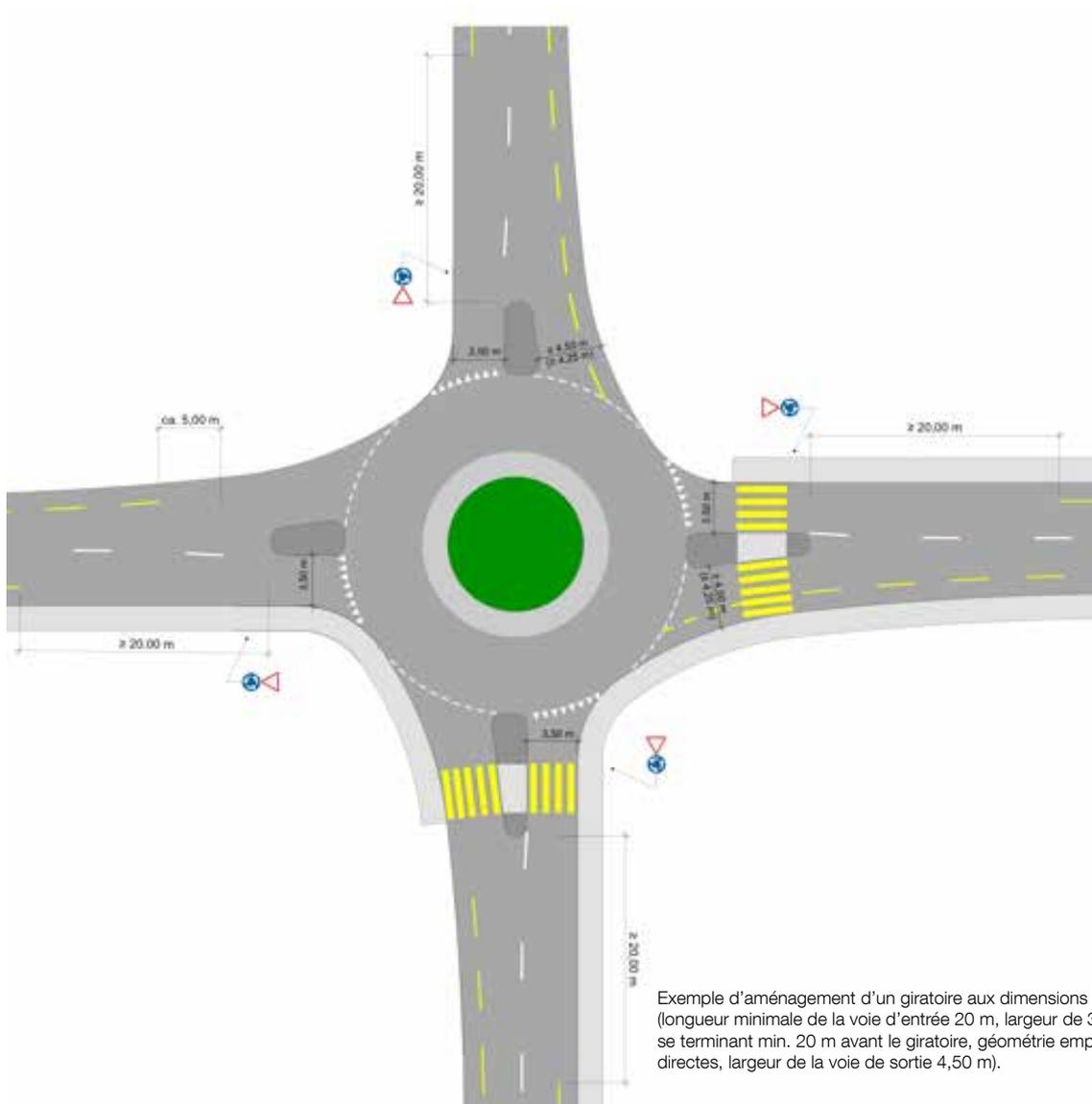


Aménagement d'une intersection entre une route secondaire et une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale non prioritaire

Il est possible de télécharger le guide (en allemand) sur le site internet de l'Office des ponts et chaussées (sous : Mobilität & Verkehr > Publikationen à Langsamverkehr).

La version française sera disponible fin 2014.

<sup>1</sup> « Aménagements cyclables dans le Canton de Berne »  
<sup>2</sup> « Aménagements pour les deux-roues légers dans le Canton de Zurich »



Exemple d'aménagement d'un giratoire aux dimensions cyclo-conformes (longueur minimale de la voie d'entrée 20 m, largeur de 3,50 m, bande cyclable se terminant min. 20 m avant le giratoire, géométrie empêchant les trajectoires directes, largeur de la voie de sortie 4,50 m).

CONFÉRENCE VÉLO SUISSE

Rechbergerstrasse 1,  
Postfach 938, 2501 Biel/Bienne

Tél. 032 365 64 50, Fax 032 365 64 63

Courriel: [info@velokonferenz.ch](mailto:info@velokonferenz.ch)  
[www.conferencevelo.ch](http://www.conferencevelo.ch)

